

Avant-propos

Il s'est fait, depuis dix ans, dans l'administration de la profession médicale du Québec, des changements si radicaux, que nous croyons nécessaire, pour bien renseigner nos membres, d'ordonner une compilation nouvelle de nos Lois et de nos Règlements et leur publication sous un même couvert, avec une table analytique dont l'importance n'échappera à personne.

Nous faisons précéder Lois et Règlements par la nomenclature de tous ceux qui ont été à la gouverne du Collège depuis son établissement légal en 1847. C'est le moindre hommage que nous puissions rendre au passé.

Nous les faisons suivre de quelques données de jurisprudence indispensables à connaître pour guider les enquêtes contre le charlatisme grotesque, les annonces, les enseignes ou les titres suggestifs.

Nos confrères jugeront, par ces simples données, de la circonspection légale dont il faut faire preuve avant d'intenter une action.

Ce volume sera distribué à tous les membres de la profession médicale.

**L'Exécutif du Collège des Médecins et
Chirurgiens de la province de Québec**